



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

Préfecture de la Vendée
Service de sécurité civile et routière

La Roche-sur-Yon, le 9 août 2022

Tél. : 02 51 36 72 78

Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR LA CANICULE**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires : pour action

DDETS	Conseil départemental	DT ARS	Sous-préfectures	SDIS	Maires
SAMU 85	DDTM	DDPP	DSDEN		

Destinataires : pour information

Préfet de zone	COGIC	Ministère des Solidarités et de la Santé	Météo-France	ARS
DDSP	Gendarmerie	Presse		

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour les températures caniculaires attendues les prochains jours. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début de phénomène le mercredi 10 août 2022 à 12 H.

Qualification du phénomène :

Nouvel épisode caniculaire d'intensité moindre que ceux de juin et juillet mais plus durable.

Situation actuelle :

Ce mardi 9 août 2022, les températures maximales sont comprises entre 33 et 36°C, même sur le littoral, avec un vent continental de nord-est.

Évolution prévue :

La nuit de mardi à mercredi sera chaude avec des températures qui ne descendront pas en-dessous de 18 à 21°C.

Dans la journée du mercredi 10 août 2022, les températures maximales prévues atteindront 34 à 36°C.

Les températures resteront très chaudes jeudi 11 et vendredi 12 août 2022.

Le pic de cet épisode caniculaire est attendu dans la journée de samedi 13 août 2022 avec localement des températures maximales de 37 à 38°C.

Les températures amorceront une baisse dans la journée de dimanche 14 août 2022 avec une possible dégradation orageuse.

Consignes aux maires :

Sans attendre le début de la période à risque (mercredi 10 août 2022 – 12 H), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé, notamment en direction des personnes les plus exposées à ce risque.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr, www.meteofrance.com et www.sante.gouv.fr

Conséquences possibles

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.
- Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Conseils de comportement

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour, tout en continuant à respecter la distanciation physique et les gestes barrières.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5 litre d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale de la préfecture de la
Vendée

Anne TAGAND